

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/39  Paraphe: <i>FS</i>
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <i>Délibération n°DB2017/21</i>	

Nombres de membres Le vingt-neuf mars deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

En exercice : 24

Présents : 13

Votants : 14

**POUR : 14 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Date de la convocation : 21/03/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mme Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et M. Claude ADAM, M. Tony BESANCON, M. Jacques BOUILLON, M. Roland CANIVENQ, M. Claude DEBOURCES, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Michel MEIS, M. Francis SIGNORET

Représentés: M. Christophe MANCEAUX donne pouvoir de vote à M. André MALVAUX

**OBJET : INGENIERIE LEADER 2017**  
**MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU BUREAU N°DB2016/44 DU 05/12/2016**

Vu la délibération n°DC2015/82 du 20/10/2015 validant le programme de développement LEADER 2014/2020 ;  
Vu la délibération n°DC2016/84 du Conseil communautaire du 03/10/2016, confiant délégation au Bureau notamment la validation et l'autorisation de demande de subventions pour des emplois permanents inscrits au tableau des effectifs ;  
Vu la délibération n°DC2016/94 du Conseil communautaire du 03/10/2016 créant l'emploi permanent de chargé de mission LEADER ;  
Considérant que le dossier de l'Argonne Ardennaise a été retenu et qu'un montant de 1 432 600 € est attribué au territoire au titre de LEADER 2014/2020 ;  
Considérant que l'animation du programme LEADER est éligible aux fonds européens ;  
Vu la délibération n°DB2016/44 du Bureau du 05/12/16 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'ingénierie LEADER 2017 et autorisant le Président à solliciter une subvention ;  
Considérant la nécessité de procéder à des ajustements ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE de MODIFIER le plan de financement de l'ingénierie LEADER au titre de l'année 2017 tel que figurant ci-après :

DEPENSES	En €
Chargée de mission LEADER (1 ETP)	43 500,00
Gestionnaire LEADER (0,5 ETP)	16 000,00
Frais de déplacements	4 500.00
Frais de formation	1 000,00
Communication	3 300,00
Frais de relations publiques	2 500.00
Frais de fonctionnement	500.00
<b>TOTAL</b>	<b>71 300.00</b>
RECETTES	
LEADER	57 040.00
2C2A AUTOFINANCEMENT	14 260.00
<b>TOTAL</b>	<b>71 300.00</b>

.../...

- AUTORISE le Président à solliciter une subvention au titre du programme LEADER.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,  
Par déléguation, le 1 Vice-Président,  
Yann DUGARD

Francis SIGNORET

